



Champ-Dollon à nouveau épinglée

GENÈVE • La Commission nationale de la prévention de la torture a publié un rapport accablant sur les conditions de détention au sein de la prison genevoise.

Problèmes d'insalubrité, conditions d'hygiène insuffisantes, délais d'attente excessifs pour accéder aux soins: le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) publié hier à la suite de sa visite de la prison de Champ-Dollon à Genève est inquiétant.

La CNPT se dit très préoccupée dans un communiqué par le problème de surpopulation carcérale de l'établissement. Dans l'attente du doublement des places de détention voulu par le Conseil d'Etat à l'horizon 2017, elle demande que des mesures urgentes soient prises pour améliorer les conditions matérielles de détention.

La prison, visitée en juin dernier par la CNPT, accueillait à cette période 671 détenus. L'effectif est actuellement de 746 alors que l'établissement est initialement prévu pour 376 détenus, a indiqué Sandra Favre de Oliveira, directrice générale de l'Office pénitentiaire. Eu égard à ce problème de surpopulation chronique, elle n'est pas étonnée par les conclusions de la CNPT.

La CNPT a notamment déploré l'insalubrité des couloirs, des cours de promenade et des douches. Depuis cette visite, des mesures ont été prises, relève M^{me} Favre de Oliveira. Une équipe de nettoyage polyvalente, composée de détenus et de membres du personnel, a été déployée, précise-t-elle.

Six mois d'attente pour un coup de fil

Les membres de la CNPT ont aussi pointé du doigt les conditions d'hygiène insuffisantes en cuisine. Cette cuisine, très ancienne, doit être refaite, admet M^{me} Favre de Oliveira. Mais dans un établissement surpeuplé, il n'est pas possible de déplacer les détenus pour procéder aux travaux, ajoute-t-elle. Des solutions pour la rénover sont néanmoins à l'étude.

Autre point noir relevé par la CNPT: la mise à disposition d'une seule cabine téléphonique pour l'ensemble des détenus. Attendre en

moyenne six mois pour passer un coup de fil est problématique, souligne M^{me} Favre de Oliveira. L'Office pénitentiaire analyse cette situation depuis longtemps mais se heurte à un problème de personnel.

Il faut des gardiens pour déplacer les détenus jusqu'au téléphone et les surveiller, explique M^{me} Favre de Oliveira. Elle attend le vote du budget par le Grand Conseil pour pouvoir le cas échéant augmenter le nombre de collaborateurs.

Détenues exposées

De nombreuses plaintes ont aussi été récoltées par la CNPT concernant des délais d'attente jugés excessifs pour l'accès aux soins, en particulier dentaires, ainsi que pour l'attribution des places de travail dans la prison. Pour la directrice générale de l'Office pénitentiaire, la surpopulation carcérale est à nouveau en cause.

En attendant, la CNPT recommande d'élargir les plages horaires du service médical et de créer des places de travail supplémentaires pour les détenus. Elle conseille aussi de porter une attention particulière aux détenues pour éviter qu'elles ne soient exposées au regard des hommes. Cette situation se produit uniquement lors des promenades, relève M^{me} Favre de Oliveira.

Horizon 2017

Il s'agit de la première visite effectuée par la CNPT à la prison de Champ-Dollon depuis sa création fin 2009. La surpopulation de cet établissement est régulièrement dénoncée par la commission des visiteurs du Grand Conseil. La situation devrait s'améliorer dès janvier 2015 avec la création de 100 places supplémentaires. Mais il faudra attendre 2017 pour une solution globale avec la mise à disposition de 1019 places de détention contre les 561 actuelles. Cette planification pénitentiaire, qui passe par la construction d'une nouvelle prison, a été présentée en novembre dernier par le Conseil d'Etat genevois. I



La CNPT a reçu de nombreuses plaintes concernant des délais d'attente jugés excessifs pour l'accès aux soins ainsi que pour l'attribution des places de travail dans la prison (ici l'atelier de ferblanterie). JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

FERMETURE DES BARS

Genève fait un pas en direction des cafetiers

Le Service du commerce invite les exploitants des bars à proposer des solutions concrètes pour lutter contre les nuisances sonores. Et ce afin de trouver «une solution susceptible de satisfaire les besoins» du voisinage, excédé par le bruit, et ceux des exploitants et de leur clientèle. Le message est adressé aux exploitants de la trentaine d'établissements dont la dérogation pour ouvrir après minuit vient d'être refusée par ce même service cantonal, suscitant une levée de bouclier (voir notre édition du 12 février).

Cocasse, le communiqué du Scm, signé par son directeur Jean Genolet, affirme «poursuivre» sur la voie du dialogue initié depuis plusieurs années, alors que les exploitants ont justement accusé l'Etat de rompre les discussions par sa décision administrative. Reste que «sur la base de ces propositions» qu'il désire «concrètes et efficaces», le Scm collaborera avec les autorités cantonales et communales pour trouver des solutions durables et réalistes pour satisfaire les besoins contradictoires. Une problématique qui n'a jusque-là pas trouvé de réponse satisfaisante, souligne le communiqué.

«Si ces engagements sont jugés assez crédibles, il n'est pas exclu que le Scm puisse revoir sa décision», souligne le directeur. Interrogé sur la nature des mesures qui pourraient être jugées acceptables, M. Genolet précise qu'il incombe aux bars de dire ce qui est adéquat par rapport à leur clientèle. Cela peut passer par l'engagement de chuchoteurs, mais pas uniquement. En attendant, les vingt-huit bars qui n'ont pas obtenu la dérogation demandée doivent fermer à minuit. RACHAD ARMANIOS/ATS

EN BREF

NEUCHÂTEL

Cinquième édition du Festival du film vert

La cinquième édition neuchâteloise du Festival du film vert prend de l'ampleur: il se déroulera dans deux lieux, à Couvet ce samedi (cinéma Colisée de 10h30 à 22h15) et à La Chaux-de-Fonds le samedi 24 février (cinéma ABC de 16h 22h15). Le programme, varié, est ouvert à tous les âges. Au-delà de la prise de conscience face à la crise écologique, le festival s'attache à ouvrir la discussion afin de montrer les alternatives et solutions possibles. CGM

Programme complet: www.festivaldufilmvert.ch

ENNEIGEMENT (GE)

Vélos défavorisés

«Suite aux importantes chutes de neige survenues ces derniers jours, PRO VELO Genève constate une fois de plus que les aménagements cyclables servent, dans bon nombre de cas, de lieux de stockage de la neige en provenance du déblaiement de la chaussée.» Dans un communiqué publié hier, l'association dit avoir demandé aux communes une amélioration rapide de la situation. L'association n'admet pas une telle situation, dangereuse pour la pratique du vélo, «encore plusieurs jours après la chute de neige, tandis que les usagers motorisés circulent librement». RA

LA CHAUX-DE-FONDS

Covesta dépose le bilan

Fondée en 1946 par des syndicalistes de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, la Société coopérative Covesta Construction à La Chaux-de-Fonds a demandé hier sa mise en faillite. Ce dépôt de bilan entraîne la perte de trente emplois.

La coopérative de menuiserie et de peinture de La Chaux-de-Fonds était l'une des dernières coopératives de production de Suisse romande. Elle a été fondée par des menuisiers qui ne trouvaient plus de travail à la suite d'un mouvement de grève auquel ils avaient participé, a rappelé le syndicat Unia dans un communiqué de presse. Le syndicat déplore la disparition d'une trentaine d'emplois qui, à son avis, aurait pu être évitée. Il se pose «de sérieuses questions sur les responsabilités de cette débâcle».

Les liens historiques entre Unia et la coopérative ont perduré jusqu'en 2009, date à laquelle le syndicat a contribué à l'assainissement de l'entreprise avant de se retirer définitivement en cédant ses parts sociales. Cette décision avait été motivée par la volonté d'Unia de se concentrer sur ses activités prioritaires. ATS

VAUD

Une initiative cantonale pour interdire la mendicité

L'UDC va lancer une initiative pour interdire la mendicité sur le territoire vaudois. Le parti craint que les libéraux-radicaux ne torpillent la motion restrictive qu'il a déposée au Grand Conseil. Les pratiques concernant la mendicité sont disparates dans le canton.

Le groupe parlementaire à l'unanimité moins une abstention et le Comité central à l'unanimité ont décidé de lancer une initiative, a expliqué hier Claude-Alain Voiblet, président du parti. Ce texte sera lancé «rapidement», après les démarches juridiques usuelles.

L'UDC n'apprécie pas que le PLR ait déposé «dans son dos» une motion mardi dernier au Grand Conseil. Ce texte de Mathieu Blanc demande au Conseil d'Etat de légiférer pour interdire les abus liés à la mendicité. Pour le PLR, une interdiction pure et simple comme à Genève est inapplicable et engendrerait des coûts élevés. «Le PLR demande que ce texte soit renvoyé directement au Conseil d'Etat. Il va passer car il a reçu l'appui de Verts et de socialistes», a expliqué Claude-Alain Voiblet.

Cette motion PLR torpille la motion UDC, qui va plus loin et réclame une interdiction générale. Déposée l'an dernier, celle-ci devrait arriver prochainement devant le plénum. «En commission, tous les élus de droite l'avaient votée», rappelle M. Voiblet.

L'UDC craint de vivre le même scénario qu'à Lausanne, où le PLR a retiré son initiative lorsque la municipalité a décidé de durcir le ton face aux mendiants. «Nous voulons que les Vaudois puissent voter», a ajouté M. Voiblet. L'UDC devra réunir 12 000 signatures en quatre mois. La date du lancement n'est pas encore fixée.

Dans le canton, les pratiques face à la mendicité sont disparates. Certaines villes l'ont interdite, comme dans l'ouest lausannois et sur la Riviera. D'autres, comme Yverdon-les-Bains, n'ont pas pris de mesures. Lausanne vient de d'adopter un durcissement de son règlement communal, mais il n'est pas encore entré en vigueur. ATS

NEUCHÂTEL

Un million pour étudier un nouveau projet de mobilité

Après l'échec du Transrun, le Conseil d'Etat relance le débat sur la mobilité en sollicitant auprès du Grand Conseil un crédit d'un million de francs pour présenter un nouveau projet de mobilité pour tout le canton. Cette réflexion serait la première phase d'un plan qui en comprendrait trois.

L'exécutif explique qu'il répond à la motion PopVertsSol du 5 décembre 2012 qui lui demande de «confirmer ou infirmer qu'il n'y a d'alternative crédible au projet Transrun-RER [...] et d'établir les scénarii envisageables pour la modernisation de la ligne actuelle [...]».

La première phase du projet servira à définir des priorités et des étapes en termes de mobilité et à proposer des variantes d'offre et de développement des infrastructures. La deuxième phase visera à approfondir les variantes retenues, afin de n'en retenir qu'un minimum pour la suite du processus de décision politique. La troisième phase sera celle allant de la rédaction du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à la décision politique (avec une éventuelle votation populaire).

Le gouvernement se veut rassurant sur les éventuelles contributions fédérales. Il estime qu'elles ne sont «pas encore perdues, [...] pour autant que le nouveau projet soit présenté dans un délai de deux ans, soit avant fin 2014». CGM